

Amiens, le jeudi 10 avril 2025

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

[Evènement]

## **Les étudiants en droit participent à un procès fictif au tribunal administratif d'Amiens**

**En ce 1<sup>er</sup> avril 2025, le tribunal administratif d'Amiens a fait salle comble en accueillant dans ses murs un procès fictif organisé dans le cadre de son partenariat avec l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV)**

Cette année, les étudiants en deuxième année de licence de droit, accompagnés par leurs enseignants et chargés de TD, étaient invités à plancher sur les recours contentieux introduits par quatre personnes ayant subi divers préjudices à la suite d'un mouvement de foule survenu lors d'une projection-débat organisée dans les locaux de l'université. Après avoir passé diverses épreuves éliminatoires, les candidats sélectionnés pour la finale ont pu présenter, dans des conditions proches de la réalité, leurs conclusions et plaidoiries, sous le regard d'un public nombreux et attentif.



Le greffier en chef du tribunal et trois magistrats étaient présents aux côtés de trois enseignantes de l'Université pour écouter les plaideurs, qui assuraient le rôle des différentes personnes intervenant lors d'une audience publique, à savoir le rapporteur public, les avocats des requérants et les représentants de la défense.

A l'issue de ce procès fictif, deux prix ont été décernés, l'un à la meilleure équipe, l'autre au meilleur orateur. L'implication, le sérieux et l'enthousiasme des participants et de leurs encadrants ont fait de cette journée un succès. S'il s'agissait de la deuxième édition de cette manifestation, c'est la première fois que le procès fictif se tenait dans la nouvelle salle d'audience du tribunal, fraîchement inaugurée par le vice-président du Conseil d'Etat. Tant les étudiants que les organisateurs se sont félicités de la réussite de cet événement, qui présente l'intérêt de rendre plus concrète et vivante l'approche du contentieux administratif. Une nouvelle édition est envisagée pour l'année prochaine.

